

23 décembre 2017

## Lézardrieux - Aménagement du port : le financement est voté



Les parkings du port sont inondés lors de certaines grandes marées (photo). Le projet prévoit un rehaussement des quais de 80 cm pour éviter ce type de débordement, et notamment en prévision du réchauffement climatique. |

**Le conseil a voté le plan de financement de l'extension du port de plaisance sur l'eau (1 632 938 € HT) et de la construction d'une Maison de la mer (2 293 133 € HT).**

Jeudi soir, à l'ordre du jour du dernier conseil de l'année : le plan de financement de l'extension et de l'aménagement du port de plaisance, un budget de 3 926 071 € HT au total.

Un volet maritime et un volet terrestre

Thierry Buzulier, maire adjoint responsable du port de plaisance, a présenté les deux volets de ce projet : le volet maritime qui comprend l'extension des pontons pour créer 36 places supplémentaires dans le port en eau profonde, l'extension du ponton à annexes et amélioration de l'accessibilité à la station d'avitaillement, la création d'un ponton renforcé en eau profonde pour l'accueil des bateaux visiteurs et des professionnels, et le prolongement de la cale de mise à l'eau des Phares et balises.

Le volet terrestre comprend la construction d'une Maison de la mer et des aménagements terrestres. Parmi ces aménagements, notons le rehaussement du quai de 80 cm pour limiter les risques de submersion, la création d'un parking privatif permanent de 57 places réservé aux usagers du port complété par deux zones stabilisées qui serviront de parking en période d'affluence (50 places) ou pour accueillir des animations ; le réaménagement du stationnement le long de la route départementale ; des aménagements pour les personnes à mobilité réduite ; des cheminements piétonniers ; un environnement végétalisé.

Le projet définitif sera présenté par l'architecte au début du mois de janvier.

Le plan de financement

Volet maritime : extension des pontons : 1 460 000 € ; maîtrise d'oeuvre : 39 938 € ; frais divers : 3 000 € ; prolongement de la cale : 130 000 €. Subvention du département : 500 000 € (Lézardrieux est un port départemental). Soit un autofinancement par le budget port de plaisance de 1 132 938 € par le biais d'un emprunt qui sera remboursé grâce aux places supplémentaires créées.

Volet terrestre : Maison de la mer : 970 000 € ; aménagements extérieurs (parkings, rehaussement, voirie, paysages) : 1 050 000 € ; panneaux solaires : 15 000 € ; maîtrise d'oeuvre : 225 500 € ; études diverses : 32 633 €. Subventions : du Département : 299 673 €, de la Région : 300 000 €, du Fonds Chaleur pour les panneaux solaires : 5 000 €. La dotation d'équipement escomptée est de 322 800 €. Soit un autofinancement de 1 365 660 € assuré par un emprunt sur 25 ans.

Le conseil a voté ce plan à l'unanimité. Le permis de construire sera déposé en début d'année 2018, dès réception du projet définitif.